

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 12 Avril 2022

PRESENTS :

B. de COURRÈGES, MC. BOURUMEAU, B. LAVILLE, M. ALCOBENDAS-MONINO, J. BENETAUD, C. GUERINEAU, J. BOURDET, B. CARTIER, S. FERRANDEZ, D. COSTA, F. GOURDONNEAU, S. TRAINQUART, C. LATRY, J. DENIAU.

POUVOIRS :

A. SERREAU donne pouvoir à M. ALCOBENDAS-MONINO,
R. AUFRAY donne pouvoir à B. de COURRÈGES,
C. WILLIOT donne pouvoir à D. COSTA,
N. GOURDONNEAU donne pouvoir à J. DENIAU.

ABSENT :

S. MILLE

Soit 14 Présents + 4 Pouvoirs = 18 Votants
Secrétaire de séance : CARTIER Bruno

Approbation du Conseil Municipal du Mardi 15 Mars 2022

Accord unanime du Conseil Municipal

En préambule, Madame le Maire donne lecture de la motion adressée aux représentants de l'État, par le Syndicat CGT de la Fonderie Aluminium.

Délibération n° 22-18 : CAGC – Service Commune « Transformation numérique » : signature de la Convention

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention ci-jointe relative au service commun « transformation numérique »,

Délibération n° 22-19 : Subventions 2022 aux associations communales

Monsieur Bruno LAVILLE, membre d'une association concernée, ne prendra ni part au débat ni au vote.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- DE VALIDER le tableau ci-dessous :

Associations	Subvention accordée 2022 (€)
A.C.C.A	649
Amicale des Employés communaux	516
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 398
APE	1 618
Ballon Lyberté	108
Comité des Fêtes	110
Excuse Ingrandaise	532
F.N.A.C.A	800
Gymnastique volontaire	1 000
Handicap 2000	110
Ingrandes Poker Club	108
Les Petites Mains	108
Loisirs et Culture	110

Associations	Subvention accordée 2022 (€)
Pétanque Ingrandaise	1 780,50, décomposée comme suit : - 110 de subvention de fonctionnement - 1 670,50 de subvention exceptionnelle
Sports et Loisirs	1 770

- D'AUTORISER Madame le Maire à mandater aux Associations les sommes correspondantes.

Délibération n° 22-20 : Espace de Santé Pierre Marcou – « L'Annexe » : détermination du loyer et modalités de signature du bail

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- DE FIXER le prix de location de l'Annexe à l'Espace de Santé Pierre Marcou à 8€/m² loué,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les baux professionnels et tout document y afférent.

Délibération n° 22-21 : GRDF : redevance de fonctionnement R1

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- D'ÉMETTRE le titre de recette correspondant à l'occupation du domaine public communal par l'entreprise GRDF, soit une redevance pour l'année 2021 de 1 619,40€.

Délibération n° 22-22 : Heures Vagabondes 2022 : signature de la Convention avec le Département de la Vienne

Les membres du Conseil Municipal décident, à la majorité (16 + 2 abstentions M. ALCOBENDAS-MONINO, S. FERRANDEZ) :

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer la Convention type Département/Commune relative à l'organisation du Festival Les Heures Vagabondes de la Vienne, le 27 Juillet 2022.